

## QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » 2024 et ATTESTATION

Le Ministère des Sports a prolongé, en 2017, la durée de validité des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique d'un sport. <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/pratique-securite/securite-sur-la-voie-publique/Certificat-medical>. Un tel certificat est maintenant valable **trois ans**.

Cependant, pour **la 2<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> année**, le sportif doit attester que son état de santé est resté stable. Pour ce faire, à la date anniversaire du certificat médical, il répond **par OUI ou par NON** à un **questionnaire de santé**. Les réponses relèvent de la seule responsabilité du licencié. Le résultat lui permet de savoir s'il doit ou non fournir un nouveau certificat médical pour renouveler sa licence sportive, c'est-à-dire, pour nous, adhérer valablement au Club Vosgien. Nous reproduisons ici le contenu du questionnaire. L'original est consultable par tous à l'adresse suivante : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_15699.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do)

### Durant les 12 derniers mois :

- 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
- 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?
- 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?
- 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
- 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

### À ce jour :

- 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?
- 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
- 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

**Si vous avez répondu NON à toutes les questions :** pas de certificat médical à fournir **si** celui que vous nous avez déjà transmis date de **moins de trois ans au 31 décembre** de l'année en cours. **Remplissez simplement l'attestation ci-dessous.**

**Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :** il vous faut un **nouveau certificat médical**.

**ATTESTATION à imprimer\***, remplir, signer, puis à renvoyer par mail **OU** au siège\*\* **NE PAS DÉTACHER**

NOM et PRÉNOM : \_\_\_\_\_ atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

**DATE du CERTIFICAT MÉDICAL** auquel est rattachée cette attestation : \_\_\_\_\_

N.B. : la date de ce certificat médical valable trois ans doit être **postérieure au 01 janvier 2022 !**

**Date et signature :**

\*Un exemplaire papier sera remis à qui en fera la demande.

\*\*CLUB VOSGIEN MULHOUSE & CRÊTES, 33 Grand' Rue, 68100 MULHOUSE.